



HAL
open science

Lire l'enquête depuis le chômage

Guillaume Heuguet

► **To cite this version:**

Guillaume Heuguet. Lire l'enquête depuis le chômage. Savoirs de la Précarité / knowledge from precarity, Editions des archives contemporaines, pp.217-232, 2020, 10.17184/eac.3338 . hal-03136438

HAL Id: hal-03136438

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-03136438v1>

Submitted on 9 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Lire l'enquête depuis le chômage
Guillaume Heuguet
Sorbonne Université - GRIPIC

Résumé :

Ce texte exploratoire part d'une expérience de doctorant-chômeur et a été déclenché par les discussions au sein d'un collectif de doctorants sur ce statut particulièrement ambigu puisque situé entre étudiant, chômeur, travailleur, entrepreneur de soi, citoyen-sujet de droits sociaux ou encore usager-circulant dans les bureaux et les formulaires. Ces discussions ont motivé la lecture et le commentaire d'un ensemble hétérogène de textes sur le chômage, la précarité et le fonctionnement des institutions de l'Etat social. Cet article s'intéresse ainsi aux rapports entre savoirs et chômage, tels qu'ils s'incarnent dans l'espace public, dans la relation à Pôle Emploi, et dans la littérature académique. Il articule une triple problématique : qu'est-ce qui se sait et se dit publiquement du chômage ? Qu'est-ce que nous apprend l'expérience même du rapport à une institution comme Pôle Emploi ? En quoi ces observations peuvent-elles contribuer à une compréhension de l'enquête en sciences sociales, ainsi qu'au rôle politique des savoirs depuis la précarité ?

Mots-clefs : précarité, chômage, pôle emploi, enquête, droits sociaux, institutions.

Ce texte, au statut exploratoire, part d'une expérience de doctorant-chômeur et a été déclenché par les discussions au sein d'un collectif de doctorants sur ce statut ambigu entre étudiant, travailleur, « entrepreneur de soi », sujets de droits sociaux, etc. Ces discussions ont motivé la lecture et le commentaire d'un ensemble hétérogène de textes sur le chômage, la précarité et le fonctionnement des institutions. Ce qui suit s'intéresse aux rapports entre savoirs et chômage, tels qu'ils s'incarnent dans l'espace public, dans la relation à Pôle Emploi, et dans la littérature académique. Il aborde successivement trois questions : qu'est-ce qui se sait et se dit du chômage dans la recherche et dans l'espace public ? Qu'est-ce que nous apprend dans l'expérience même du rapport à une institution comme Pôle Emploi ? En quoi ces observations peuvent-elles contribuer à une compréhension de l'enquête en sciences sociales, ainsi qu'au rôle politique des savoirs depuis la précarité ?

Parler sur le chômage ou depuis le chômage ?

Le plus souvent, le chômage est traité comme une réalité économique et statistique, autour d'une opposition avec le travail qui a longtemps masqué, et qui masque encore aujourd'hui, la densité et la variété des formes de « précarité ». « Précarité » est ici entendu non comme un principe anthropologique, consubstantiel à la condition humaine, comme chez Judith Butler par exemple¹, ni comme un fait d'époque, lié par exemple à l'accélération et au rapport à l'avenir. Il s'agit plutôt de désigner un rapport subi aux institutions, en particulier celles qui garantissent la subsistance et l'intégration sociale, et qui dès lors fonctionnent plus généralement comme un mode de régulation sociale² : l'expérience d'une « institution de la précarité », comme

¹ Butler, Judith, Rassemblement, Fayard, Paris, 2016.

² Pour Patrick Cingoliani, l'emploi précaire se caractérise principalement par une double discontinuité : des temps travaillés d'une part, des revenus et des protections associées de l'autre. Cette définition ne préjuge pas du caractère choisi ou subi, et vécu positivement ou négativement de la précarité de l'emploi, ce qui n'empêche pas l'auteur d'examiner les tendances à la précarisation forcée. Cf. Cingolani, Patrick, L'exil du précaire, Éditions Méridiens Klincksieck, Paris, 2004.

processus à l'œuvre dans l'institution, articulée à la fonction sociale plus générale de compensation ou de valorisation des politiques du travail. Cette approche de la précarité comme rapport aux institutions n'a pas vocation à se substituer aux définitions économiques (revenu, patrimoine, etc.), socio-économique (rapport à l'emploi) ou même psychologique (auto-perception de son identité ou de sa trajectoire sociale, par exemple). Elle se contente d'y ajouter une dimension.

Pour éviter les malentendus à ce sujet, il importe de rappeler que tout rapport aux effets de subjectivation des institutions n'est pas de l'ordre d'un rapport social subi, ou encore que selon les personnes et les situations tout n'est pas subi dans ce rapport³.

Des recherches précieuses sur « la vie au guichet » permettent de décrire comment la « casuistique bureaucratique » est devenue un « mode de gouvernement ». Sans se situer *depuis la précarité*, elles ont ouvert une fenêtre sur les effets de la relation administrative⁴. Néanmoins, en ce qui concerne l'ANPE devenue Pôle Emploi, les travaux disponibles semblent surtout s'intéresser à l'histoire de l'institution ou à l'expérience des personnels, dans la lignée des enquêtes en sociologie politique qui se sont intéressés à l'exercice d'une forme de « magistrature sociale »⁵. Si bien que lorsqu'une revue comme *Esprit*, en novembre 2014⁶, prend l'initiative d'aborder le problème de la visibilité du chômage de front, dans un dossier intitulé « Peut-on raconter le chômage ? », elle répond à cette question tout sauf rhétorique par le recours à des fictions. Si la narration a l'avantage d'éviter de charger les personnes précaires de la tâche qui consiste à dire leur condition ou plaider leur cause, elle peut aussi, pour une revue en sciences sociales, représenter en creux la conscience d'un manque ou d'un problème de justesse dans ce que peuvent proposer les représentations sociales et académiques les plus courantes. La question ne semble pas progresser, puisque dans un numéro de 1996 de la même revue, Didier Demazière affirmait déjà que « nul ne peut manquer d'être frappé par le contraste entre l'omniprésence du chômage dans les médias et l'absence des chômeurs dans l'espace public »⁷.

C'est surtout du côté des documentaires, des journaux militants, de la littérature syndicale, de textes littéraires, et d'une poignée d'essais qu'il est possible de récupérer spécifiquement une expérience du chômage qui se pense comme rapport situé à l'institution. C'est par exemple ce

³ « On pourrait ainsi, dans le continuum des positions sociales associées à la vie précaire, examiner les pôles opposés qui seraient constitués, d'un côté, par le (la) jeune précaire, alternant petits travaux d'exécution et périodes de chômage non ou peu diplômé(e) issu(e) d'une famille populaire, vivant dans une cité d'une région frappée par le chômage de masse et la croissance inexorable du nombre de bénéficiaires du RMI et, de l'autre, un(e) autre jeune précaire, diplômé de l'enseignement supérieur, alternant des petits boulots intellectuels et chômage (les « intellos précaires ») qui, habitant le centre-ville d'une grande agglomération, peut s'appuyer sur les ressources de ses parents et de son réseau d'entraide et dont on peut dire qu'il (elle) vit une précarité moins subie, qui peut correspondre à une période de latence sociale ou de réorientation professionnelle, en attente de trouver un emploi correspondant à sa formation ou à ses aspirations. Si le « précaire » est un concept sociologique promis à un bel avenir, tant les conditions socioéconomiques semblent pousser structurellement à son développement, il ne doit pas pour autant minimiser les fortes différences internes à ce groupe ». De la Porte, Xavier (2006). « Bobos » et « travailleurs pauvres » : petits arrangements de la presse avec le monde social. in Beaud, Stéphane, Joseph Confavreux, et Jade Lindgaard. *La France invisible*. Paris, La Découverte.

⁴ Dubois, Vincent (2010) « Chapitre 10 / Politiques au guichet, politique du guichet », in Olivier Borraz (éd.), *Politiques publiques 2. Changer la société*. Presses de Sciences Po, Paris, pp. 265-286.

⁵ Weller, Jean-Marie. (2000). « Une controverse au guichet : vers une magistrature sociale ? ». *Droit et société*, 44(1), 91-109.

⁶ *Esprit*, n°11, novembre 2014.

⁷ Demazière, Didier. (1996) « Des chômeurs sans représentation collective : une fatalité ? » *Esprit (1940-)*, no. 226 (11), pp. 12-32.

qui apparaît dans le journal CASH⁸, issu du grand mouvement de chômeurs de 1985 (un mouvement un peu oublié aujourd'hui, bien qu'il ait abouti à l'instauration d'un revenu minimum d'insertion en 1988, comme compromis ou ersatz vis-à-vis de la revendication initiale d'une « garantie des moyens d'existence ») ; ou encore dans les archives des luttes des intermittents du spectacle sur le site de la CIP-IDF⁹ (l'intermittence étant un dispositif particulier d'assurance-chômage).

On trouve dans ces archives des perspectives larges et hétérogènes dans leurs formes, où la manière de « vivre aux prises avec les institutions » comme Pôle Emploi a toute sa place, comme en témoigne des titres tels que « Du côté des chômeurs » ; « Intègre-toi, tu seras protégé » ; « ANPE : Précariser, contrôler » (CASH) ou « Stratégie de recherche d'emploi (STR), l'usage sémiotique des chômeurs par Pôle Emploi et ses prestataires » (CIP-IDF)¹⁰. Dans ces publications, le rapport aux thématiques classiques du chômage dans l'espace public, aux statistiques, aux savoirs sociologiques sur les flux d'emploi et de populations est présent, mais comme une forme de connaissance parmi d'autres. Ce qu'elles proposent se rapproche parfois plus volontiers de la tradition de l'enquête militante, qui cherche à dégager des perspectives de transformations pratique depuis l'analyse de l'intérieur des activités et des façons dont elles sont vécues.

Par exemple, la discussion collective de personnels syndiqués aboutit dans un texte de la CIP-IDF intitulé « De l'autre côté du guichet » à un constat sur le caractère décalé des pratiques réalisées en vertu d'une logique gestionnaire par rapport aux besoins des ayants-droits :

A Pôle Emploi, on « ventile » les inscrits dans des prestations, quand bien même elles n'ont aucun intérêt pour les personnes inscrites, parce qu'il faut réaliser quelque chose. Il faut que le rendez-vous débouche sur un acte, une mesure, quitte à ce que ce soit un stage de rédaction de CV, un truc psychologique ou pire une évaluation en milieu de travail, ce qui revient à travailler gratuitement dans une entreprise pour faire une espèce de bilan de compétence in situ. Que devient le rapport aux usagers dans ce contexte dominé par la volonté de mesurer l'activité et d'activer les « suivis » ?¹¹

Le paradoxe est qu'ici comme souvent ailleurs¹², ce sont les personnels de Pôle Emploi qui à partir de leurs savoirs privilégiés¹³, se retrouvent à « traverser le guichet » pour mettre en mots l'expérience minorée ou la parole rendue impossible ou invisible des chômeurs eux-mêmes, en particulier sur ce qui concerne leur relation à l'institution : comme si la « petite fenêtre » que

⁸ Archives Autonomies. «CASH» <https://archivesautonomies.org/spip.php?article309>.

⁹ CIP-IDF. 2009. «De l'autre côté du guichet – Atelier 1». http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=4

¹⁰ CIP-IDF (2010) « Stratégie de recherche d'emploi (STR), l'usage sémiotique des chômeurs par Pôle Emploi et ses prestataires ». http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=4992 (consulté le 29 janvier 2020).

¹¹ CIP-IDF (2009) « De l'autre côté du guichet – Atelier 1 ». http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=4551. (consulté le 29 janvier 2020).

¹² Guiselin, Gaël ; Rossigneux, Aude, Confessions d'une taupe à Pôle emploi, Calmann-Lévy, Paris, 2010 ; Bergeron, Marion, 183 jours dans la barbarie ordinaire : en CDD chez Pôle emploi, Paris, Plon, 2010.

¹³ Il n'est pas inutile de rappeler que les services publics, malgré ce nom et la rhétorique souvent didactique de la communication d'Etat, ont par définition une irréductible part de secret, bien identifiée dès les premiers travaux de Max Weber. Celle-ci est renforcée par la croissance des dispositifs de gestion et des techniques en termes de « back-office ». Elle pose une asymétrie structurelle vis-à-vis des « usagers » qui concerne autant le contenu exact du processus de leur mise en conformité administrative – retraitement de réponses à un formulaire, par exemple – que leur marge de manœuvre par rapport aux formalités – comme la part de tel entretien par rapport aux informations écrites. Voir plus bas sur le « droit à l'information » et le « droit d'être stratège ».

désigne étymologiquement le guichet était une métaphore plus générale des effets de « coupure » entre les personnes, de la discontinuité vécue des rapports entre les « fonctions » du service, et de la difficulté à établir une intelligibilité commune des institutions et des rapports qu'elles organisent.

Au-delà de l'attention de la recherche ou des médias à leur parole, ou de la capacité des syndicats et autres collectifs à la rendre audible, certaines conditions concrètes rendent possible ou au contraire interdisent la réflexivité sur l'expérience qui en est le préalable. La façon même dont se déroulent les interactions à Pôle Emploi favorisent en effet l'ignorance et l'oubli, dans la mesure où l'écriture de l'interaction ou de son résultat est largement à l'initiative des personnels et de leurs « back-office », qui se placent en position de la synthétiser et de la documenter pour les deux parties (les chômeurs se voyant offrir des mails de résumés aux allures de programme de travail), alors même qu'elles n'en ont pas forcément la même vision ou la même utilité.

D'un côté, celui du personnel, on sait d'avance qu'il faut déplacer des personnes entre des catégories administratives pour les assigner à des statuts et à des activités, de l'autre, il y a le récit d'un dialogue ou d'une rencontre où n'est pas clair d'emblée ce qui compte dans la parole et ce qui peut porter à conséquence. L'ignorance et l'oubli peuvent alors se doubler d'incompréhension, par exemple lorsque les critères qui transforment un oubli en faute, ou déclenchent une sanction, ne sont pas explicités, autrement dit quand l'information sur les droits est déniée – *a fortiori* dans les incertitudes et glissements permanents, dans le rapport vécu à l'institution, du rôle de conseiller à celui de gestionnaire ou de contrôleur, malgré l'affichage d'une séparation formelle entre ces statuts.

Il n'en reste pas moins que comme le montre le témoignage des personnels, bien qu'il soit souvent empêché, le rapport des chômeurs à l'institution peut être jugé porteur d'une vérité sur les procédures, même si ce savoir qu'il s'agit de dégager s'exprime souvent en-dehors du cours de la pratique et du périmètre de l'institution. On comprend alors que les chômeurs aient pu inspirer des chercheurs et engager des formes de relation entre militantisme et théorie moins attendues que la seule formalisation des grammaires de justification et d'action politique.

Dès son premier ouvrage sur la précarité, Patrick Cingolani y lisait une interpellation de la sociologie du travail et de la pauvreté suscitant une redéfinition de la même méthode d'enquête, au profit de la biographie d'itinéraires atypiques¹⁴. CASH et le mouvement des chômeurs ont inspiré le théoricien marxiste Roland Simon dans sa tentative de repenser les cycles de luttes sociales au-delà de la centralité du travail salarié¹⁵. La CIP-IDF a invité Maurizio Lazzarato à des ateliers de réflexions, tandis que celui-ci s'appuyait sur les luttes pour étayer une ré-élaboration théorique autour de la politique comme expérimentation¹⁶.

Si dans ces quelques exemples, le rapport aux savoirs des sciences humaines et à leur potentiel pour armer les arguments critiques des luttes sociales se trouve alors reconnu et explicité, c'est aussi et surtout le mouvement inverse, c'est-à-dire l'existence d'une production de savoir à partir de la situation du chômeur en tant qu'usager de l'administration qui se trouve alors établie par les chômeurs eux-mêmes, et en partie poursuivie et prolongée par les théoriciens.

¹⁴ Cingolani, Patrick, *L'exil du précaire*, Éditions Méridiens Klincksieck, Paris, 2004.

¹⁵ Simon, Roland. *Fondements critiques d'une théorie de la révolution*. Au-delà de l'affirmation du prolétariat. Marseille, Senonevero. 2001. Disponible sur : <https://libcom.org/library/fondements-critiques-d%E2%80%99une-th%C3%A9orie-de-la-r%C3%A9volution-roland-simon>.

¹⁶ Lazzarato, Maurizio ; Corsani, Antonella, *Intermittents et précaires*. Paris, Éditions Amsterdam, 2008.

Du point de vue des sciences sociales, le risque est alors d'en revenir un peu vite à l'idée marxiste du privilège cognitif des personnes dominées sur la compréhension des structures sociales¹⁷. Pour nous, si cette idée mérite d'être considérée, elle ne doit pas faire l'objet d'un a priori normatif mais plutôt être mise à l'épreuve. Il s'agit alors de s'intéresser aux rapports aux institutions du chômage et plus généralement de la précarité comme des espaces de possibilité ou d'exclusion des savoirs et de leur formulation. Les situations qui font la précarité sont celles où l'on peut expérimenter, élaborer, exprimer ou réfléchir une conscience des institutions, ou bien au contraire où l'on se voit interdit la liberté de les penser et de les dire.

Dans la mesure où les situations institutionnelles, par leurs normes de véridiction et de comportement formalisées, produisent et reproduisent la société, elles font émerger des catégories qui peuvent être tantôt codifiées et relativement abstraites – la fausse binarité des statuts de « travailleur » ou de « chômeur »¹⁸ – tantôt se trouver activées et densifiées à travers des pratiques de mise en conformité de ce qui leur reste d'abord étranger ou au moins en partie inconnaisable.

Dans le cours même de cette élaboration ~~et de cette réalisation~~, les institutions requièrent souvent un mouvement de compréhension ~~et d'appropriation~~ de ces catégories et de ces comportements, dont elles acceptent plus ou moins bien la part d'ajustement et de réflexion qu'elles requièrent. Elles intègrent ou relèguent à l'extérieur les efforts d'ajustements qu'elles rendent nécessaire pour leur donner leur crédibilité.

Ainsi, quand des chômeurs longue durée rencontrent leurs conseillers, ils sont amenés à parler non pas seulement de leurs difficultés personnelles à se mettre dans la « bonne position » face à un employeur, mais de la possibilité qu'il n'existe pas de travail pour eux, soit parce que les postes n'existent pas, soit parce qu'ils représentent pour eux des difficultés sérieuses. Le fait que le conseiller puisse reconnaître cette possibilité d'un « problème global de l'emploi » plutôt qu'un simple problème d'ajustement est nécessaire pour qu'ils soient en mesure de « garder la face », d'exister et d'être reconnu dans et par l'institution¹⁹.

Or trop souvent, le discours officiel qui cadre le travail des personnels de Pôle Emploi n'admet pas l'incapacité de « l'agence » à proposer des emplois décents²⁰ que des personnes puissent se trouver dans une situation où ils sont incapables de reprendre le travail, que d'autres – comme les doctorants en fin de thèse – pourraient avoir légitimement besoin de bénéficier d'un droit social à une période sans travail pour s'auto-former ou retrouver des capacités (l'inverse du *workfare* répressif) – ou encore et plus largement, que le chômage plus ou moins tournant de certaines catégories de populations – jeunes et senior en particulier – n'est pas une situation accidentelle et contingente mais fait partie du mode de régulation de l'emploi à un niveau systémique, ce qui a pu être reconnu plus ou moins directement par certains experts²¹.

¹⁷ Cette hypothèse formulée en particulier par Lukàcs dans *Histoire et conscience de classe* est déclinée et travaillée chez Paulo Freire et dans nombre de luttes et d'études féministes, dont les travaux de Dorothy Smith cités plus bas.

¹⁸ De la Porte, Xavier (2006). «Bobos» et «travailleurs pauvres»: petits arrangements de la presse avec le monde social. in Beaud, Stéphane, Joseph Confavreux, et Jade Lindgaard. *La France invisible*. Paris, La Découverte.

¹⁹ Demazière, Didier. (1996) « Des réponses langagières à l'exclusion. Les interactions entre chômeurs de longue durée et agents de l'ANPE », *Mots* n°46, no 1, p. 6-29.

²⁰ Les syndicats de chômeurs informent régulièrement sur la grande quantité d'emplois illégaux ou de doublons qui gonflent artificiellement les chiffres du nombre d'emploi disponible.

²¹ Supiot, Alain ; Baamonde, María Emilia Casas, *Au-delà de l'emploi* (Vol. 2), Flammarion, Paris, 2016.

En regard, et comme l'ont souligné les luttes et les recherches féministes²², l'hypothèse d'une position de connaissance privilégiée depuis l'expérience de la domination émerge surtout des situations spécifiques à partir desquelles les individus et les groupes concernés font des expériences de l'écart, qui sont d'ordre multiples. Pour les chômeurs, on peut relever les écarts entre valeurs exprimées et comportement prescrits (« autonomie du chômeur » et soupçon de fraude), les tensions entre plusieurs comportements prescrits (par exemple quand on demande tantôt une simple conformité procédurale, tantôt l'expression des signes de volontarisme, de dynamisme, etc.), ou entre ces comportements requis et les pratiques et ressources qui les rendent réellement possibles (comme la priorité affichée à l'autonomisation du chômeur auquel s'oppose dans les faits le déplacement des emplois de conseil vers les emplois de contrôleur).

Outre leur critique des politiques de l'emploi, ce sont ces expériences de l'écart dont se sont servi CASH ou la CIP-IDF pour mettre à jour et interpréter les tensions et contradictions qui existent entre un vécu comme chômeur, le traitement médiatique du chômage, voire les discours académiques sur le chômage et les projets politiques qui s'en saisissent²³. Dans le prolongement de ces mouvements publications collectives, on peut donc dégager et prolonger une compréhension de la précarité non seulement comme épreuve de l'écart aux institutions, mais aussi comme effet de sa dénégation ou de son rejet par celles-ci.

La production institutionnelle d'une subjectivité clivée

Certains travaux philosophiques ont souligné que les expériences de l'injustice²⁴ ou les épreuves quotidiennes d'un souci intersubjectif²⁵ pouvaient être les vecteurs de formes de savoir légitimes bien qu'étrangères aux modèles de rationalité et de moralité dominants, en substituant à la question de l'injustice la question du tort, et à celle de l'égalité abstraite et impartiale celle de l'entretien des relations humaines. Aussi différentes soient-elles, ces lignes de réflexions invitent à envisager comment les institutions produisent comme leur ombre portée des formes de subjectivité et comment celles-ci peuvent potentiellement, en retour, s'auto-saisir pour porter une lumière tranchante sur les routines institutionnelles et ce qu'elles laissent de côté.

En effet, si l'on suit Béatrice Hibou, les écarts aux normes leur sont consubstantiels et ils ne font que se renforcer à mesure qu'elles prolifèrent. Contre toute perspective idéaliste d'automatisation gestionnaire, le renforcement des formalités implique celui des informalités :

Précisément parce qu'elles sont issues d'opérations d'abstraction, [les formalités] peuvent rarement faire l'objet d'une application stricte, directe et exacte, et elles portent inévitablement en elles des inadéquations et des décalages. Cela appelle des adaptations et des inventions (...) Cela suscite également un mouvement perpétuel fait d'affinements et d'améliorations

²² La défense d'une *standpoint theory* et des savoirs situés se retrouvent notamment, avec des différences importantes dans les travaux de Dorothy Smith, Nancy Hartsock, ou Carol Gilligan.

²³ Cette circulation et variation perpétuelle des catégories liées à la précarité est particulièrement saillante dans le travail de Cyrien Tasset. La catégorie « d'intellectuels précaires », selon les personnes et les groupes par lesquels elle est prise en charge, articule faits d'expérience et/ou faits de structure, et tantôt rend compte d'une réalité déjà là, tantôt revêt une dimension plus programmatique. Tasset, Cyrien (2018). Se catégoriser comme « intello précaire ». *Politiques de communication*, (1), 95-124.

²⁴ Renault, Emmanuel, *L'expérience de l'injustice : reconnaissance et clinique de l'injustice*, La Découverte, Paris, 2013

²⁵ Gilligan, Carol ; Laugier, Sandra, *Une voix différente : pour une éthique du "care"*, Flammarion, Paris, 2008.

sans fin, mais simultanément aussi des jeux autour de ces imperfections, comme l'usage des catégories « autres », « non disponible » ou « erreurs et omissions » l'illustre »²⁶

Il arrive néanmoins que l'ajustement rendu nécessaire par l'incompatibilité entre différentes formalités soit laissé à la charge des chômeurs, ou que l'irréductibilité des informalités soit exclue et entraîne leur culpabilisation ou leur découragement dans la réalisation de leurs droits²⁷.

Pour illustrer ce point, on peut faire apparaître dans ces situations comment Pôle Emploi, dans les différentes situations que l'agence configure presque l'ensemble des catégories de la reconnaissance associées au « tort » identifiées par Emmanuel Renault dans sa réflexion sur les expériences de l'injustice²⁸. C'est d'abord le cas la reconnaissance dépréciative. Elle se décline en « reconnaissance dévalorisante » : celle-ci peut éclairer par exemple la limitation de l'autonomie du chômeur à l'action procédurale, à sa capacité à remplir des formulaires ou à user d'une interface, par exemple par refus d'une discussion sur les ambiguïtés ou les dilemmes que celui-ci rencontre dans ces procédures, et un refus de sortir d'une rationalité technique.

La « disqualification » est une autre forme de reconnaissance dévalorisante : c'est le cas du chômeur devenu fraudeur à la suite d'une erreur qui n'est pas tolérée. Enfin, on rencontre la forme de reconnaissance dévalorisante qui prend la forme de la « stigmatisation » : on peut l'exemplifier par les effets potentiels de la communication, de Pôle Emploi sur la « journée idéale du chômeur », qui sous couvert d'accompagnement, vise à fait entrer la vie au sens biologique et psychologique du chômeur dans le périmètre des normes dont se mêle l'institution (Figure 1), dans une transposition au sein du secteur public des théories du « capital humain »²⁹.

²⁶ Hibou, Béatrice, La bureaucratiation néolibérale, La Découverte, Paris, 2016.

²⁷ A ce titre, la numérisation des services publics semble s'accompagner d'un redoublement du déni des informalités, pourtant consubstantiel à la gestion informatisée. Les promesses d'optimisation se retournent alors en obstacles supplémentaires à la réalisation du travail de service public et à l'obtention de droits sociaux. France Inter, « Pôle Emploi dématérialisé : le casse-tête des travailleurs précaires », 2/11/2019, https://www.franceinter.fr/amp/pole-emploi-dematerialise-le-casse-tete-des-travailleurs-precaires?utm_source=sendinblue&utm_campaign=Lettre_info_MNCP_.

²⁸ Ibid.

²⁹ « La précarité de l'emploi, les conditions changeantes de l'« employabilité », une temporalité fragmentée, discontinuée, font finalement de la production de soi un travail nécessaire, sans cesse recommencé. Mais la production de soi a perdu son autonomie. Elle n'a plus l'épanouissement et la récréation de la personne pour but, mais la valorisation de son capital humain sur le marché du travail. » Gorz, André. (2001). La personne devient une entreprise. Revue du MAUSS, (2), pp.61-66.

LA JOURNÉE TYPE D'UN DEMANDEUR D'EMPLOI EFFICACE

Ou l'art de booster votre recherche d'emploi !

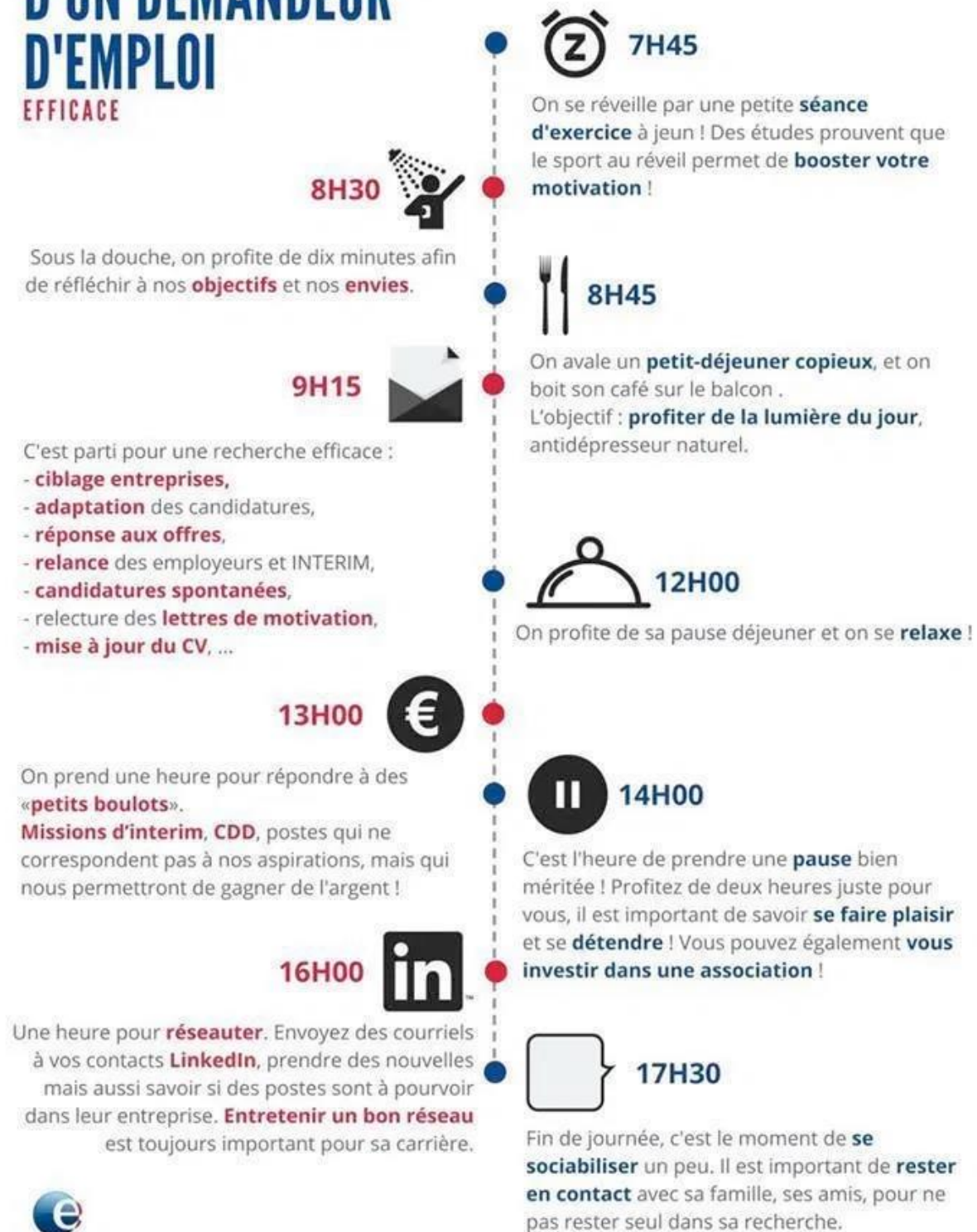


Figure 1 – La journée idéale du chômeur efficace selon Pôle Emploi

Rien que dans ces quelques modulations de reconnaissance dépréciative, on voit comme l'institution produit une subjectivation qui vient cliver l'expérience des personnes, tantôt par en

le réduisant à des normes gestionnaires (stricte « procéduralité ») tantôt en cherchant à capter des zones de l'expérience qui lui échappaient jusqu'alors (prétention à définir la « bonne vie quotidienne » du chômeur), ou encore en prétendant articuler les deux. Le point commun de ces différentes tendances est la façon dont la norme institutionnelle peut se durcir et servir d'appui à la sanction des déviances – loin des conceptions qui voudraient qu'un gouvernement par les normes corresponde aujourd'hui à des formes diffuses de contrôle par l'incitation et aurait remplacé la discipline par la punition.

A la reconnaissance dévalorisante, Emmanuel Renault ajoute la reconnaissance décalée, un terme qui peut paraître comme un euphémisme puisqu'il concerne la méconnaissance et l'invisibilité à l'intérieur des institutions, mais aussi à l'extérieur pour celles et ceux à qui l'ont ne reconnaît pas de fonction sociale y compris en dehors d'elles : c'est le tort spécifique à certaines situations de prostitution, de toxicomanie, de migration ou de délinquance. C'est souvent cette figure de précarité radicale qui par cette radicalité même, éclaire la dynamique d'exclusion par les institutions, et fournit légitimement le prototype des représentations dominantes de la précarité dans lesquelles les violences économiques, sociales et institutionnelles sont cumulées. La dernière catégorie de reconnaissance proposée est celle de la reconnaissance insatisfaisante, qui tient à la difficulté induite pour les individus à faire cohabiter les subjectivités contradictoires ou en tension. Elle correspond soit à un flottement entre différents rôles sociaux, soit à un clivage qui ressort d'une incompatibilité forte entre au moins deux rôles sociaux qui s'opposent³⁰.

Toute typologie ayant ses limites, l'interprétation de la condition du doctorant-chômeur se situerait probablement quelque part entre reconnaissance dévalorisante et reconnaissance insatisfaisante, selon les situations vécues dans le cours du chômage et la distance à l'institution qu'elles impliquent. De manière générale, le doctorant-chômeur n'est pas reconnu comme une personne travaillant activement à trouver un emploi – alors qu'il se trouve à contribuer gracieusement (voir en payant, à travers frais d'inscription, déplacement en colloques, etc.) à l'activité scientifique d'un laboratoire valorisée par ailleurs, et à enseigner sans statut stable, le statut d'étudiant recouvrant la réalité selon laquelle dans toute activité laborieuse, persiste une part d'apprentissage et de formation. Les dernières réformes dans l'esprit d'un *workfare* renforçant l'obligation d'accepter « des offres raisonnables d'emploi » – souvent éloignées de ses compétences – constituent donc un mépris institutionnalisé pour cette double situation de travail et de formation.

L'indifférence à ce type d'écart n'est pas un dysfonctionnement ponctuel des institutions. D'après Béatrice Hibou, elle constitue plutôt une logique courante qui relie « le couplage de la « division fonctionnelle du travail », de la « substitution de la responsabilité technique à la responsabilité morale » et du « souci constant d'efficacité » :

³⁰ On pourrait considérer, à un premier niveau, que la position de doctorant-chômeur relève d'un tel flottement entre deux institutions. Mais il est également intéressant de remarquer qu'à l'intérieur de chacune des deux institutions majeures qui définissent ces rôles – université, Pôle Emploi – le doctorant-chômeur connaît déjà des clivages subjectifs-identitaires : il lui est à la fois reconnue une position sociale structurelle à laquelle sont attachés des droits « par principe » – autonomie de l'activité de recherche, allocations – et il lui est en même temps demandé de faire continuellement la preuve de sa conformité aux institutions – productivité, signes de recherche d'emploi – pour les obtenir. La logique publique des droits, dans ces deux institutions, s'efface au profit d'une logique contractualiste censée être équilibrée. Enfin, la diffusion de logiques venues de l'entreprise – renoncement à l'autonomie dans le travail et définition hétéronome de son utilité finale contre salaire – et des normes de productivité et d'utilité économique ajoute une troisième couche à ces situations de confusion. Une personne dont le statut dépend *a priori* d'institutions publiques se trouve à devoir agir comme s'il travaillait pour une entreprise, sans les bénéfices qui sont traditionnellement associés à ces emplois.

La bureaucratie d'État joue certes un rôle particulier en tant que puissance publique et outil permettant une concrétisation du déni de toute différence ; elle offre la capacité effective et généralisée de rejeter ceux qui ne rentrent pas dans des catégories préétablies et considérées comme normales (...) Ce qui fait la principale spécificité du moment actuel est que cette production de l'indifférence est moins légitimée et renforcée par l'État, ses administrations et institutions, que par des règles, des techniques et des normes diffuses dans l'ensemble de la société (...) Le recours aux indicateurs, aux normes et à toutes ces procédures dépersonnalisées, présentées comme neutres et objectives, met de la distance et crée de l'homogénéité. Mais, ce faisant, ce recours fait perdre le sens de leur action aux « bureaucrates » et disparaître la sensibilité aux cas particuliers et la compréhension singulière de chacun de ceux-ci.³¹

Fonder les savoirs académiques depuis l'autre côté du guichet

Ces apports des théories de la justice/du tort et de la critique du formalisme bureaucratique (dont l'horizon du *care* constitue le contrepoint³²) ne doivent pas faire oublier que trop souvent, les chercheurs discutent cette dialectique entre institution et subjectivité comme si elle ne les impliquait pas eux-mêmes. Il est connu que la construction de la sociologie est pour partie liée au développement des pouvoirs d'enquête de l'État : cela a permis les critiques et autocritiques courantes de la recherche « administrative » ; on a sans doute moins insisté sur les effets du fait étatique sur les recherches qui ne travaillent pas à partir des institutions ou pour elles, mais cherchent à en comprendre les fondements et les conséquences.

Dans son ouvrage *Il faut s'adapter*, Barbara Stiegler remarque que dans la suite du New Deal, la théorie de l'enquête de John Dewey apparaît comme un effet-retour de l'approfondissement des pouvoirs administratifs de l'État américain³³. Quand les institutions au sein des démocraties modernes opèrent un partage entre vie privée et vie publique, qu'elles produisent les rôles sociaux et l'individualisation des personnes comme citoyens, elles procèdent par des découpages qui ne s'appuient sur aucune valeur unique, transcendante et définitive qui permettraient d'en fonder les principes et d'en définir l'extension exacte³⁴. En regard, l'incertitude voire l'étrangeté, quand ce n'est pas d'emblée les effets de violence de l'écart, devient constitutive des relations avec les institutions. C'est cette réalité têtue qui rend en partie nécessaire les démarches d'enquête.

En allant plus loin dans cette perspective, il est possible d'identifier les moments où ce rapport aux institutions dans la construction de savoirs académiques est surtout un rapport contrarié. Ce rapport ouvre alors sur une diagonale entre l'usage par les chercheurs de leurs outils pour les appliquer à leur propre vécu du rapport aux institutions, et la façon dont les précaires dont les conditions leur permettent se rapprochent de collectifs de partage et de formalisation de savoirs voire d'espaces académiques (comme vu dans la première partie). Plusieurs types de travaux ethnographiques qui se sont efforcés d'éclairer à leur manière les relations aux institutions régulatrices du travail et à l'administration. Sans faire référence aux questions de

³¹ Hibou, Béatrice, *La bureaucratisation néolibérale*, La Découverte, Paris, 2016.

³² Gilligan, Carol ; Laugier, Sandra, *Une voix différente : pour une éthique du "care"*, Flammarion, Paris, 2008.

³³ Stiegler, Barbara, *Il faut s'adapter. Sur un nouvel impératif politique*, Gallimard, Paris, 2019.

³⁴ Hibou, Béatrice, *La bureaucratisation néolibérale*, La Découverte, Paris, 2016.

précarité, ces travaux nous présentent la production d'écarts comme le fonctionnement normal des institutions, et le rapport à ce qui leur échappe comme leur fondement pratique, qu'elles acceptent ou non de reconnaître.

Deux auteurs peuvent être convoqués pour commencer à étayer cette perspective, celle d'une généalogie des sciences sociales à partir de l'expérience de la précarité, et en particulier de la production de clivages dans la subjectivité. Tous deux donnent un contenu particulier au fait de lier le rapport aux institutions à la production de savoirs. Ils nous permettent de rouvrir le dossier d'une genèse sociale et institutionnelle des sciences sociales, en décalant l'analyse structurale des institutions favorisant ou excluant certains discours – une critique devenue classique depuis Michel Foucault³⁵ – vers celle du passage de l'expérience d'un clivage subjectif vers des conceptions originales de l'enquête.

Le premier cas nous est offert par Dorothy Smith, une théoricienne féministe qui à travers la formule « d'ethnographie institutionnelle » se propose d'établir une « sociologie pour les gens ». Son parcours s'ancre dans les luttes féministes. Elle a participé, aux côtés d'autres théoriciennes comme Nancy Hartsock et Hilary Rose, à établir une pensée sociale ancrée dans la position de femme (*women standpoint*) – en définissant cette position comme un effet de subjectivation institutionnelle, plutôt que comme une identité figée. Cette position n'invite pas seulement à attirer l'attention sur des inégalités de genre, ou sur des phénomènes comme le travail domestique, mais tout en tirant partie de ces observations, à réinterroger la pratique de la recherche elle-même comme phénomène institutionnel. Il s'agit en effet du projet assumé et en apparence paradoxal de « développer une sociologie qui prend garde à ne pas objectiver ce qu'elle décrit » :

Du mouvement des femmes, j'ai appris comment partir de ma propre expérience et comment découvrir, à partir des choses vécues, la voix qui autorisait la femme endormie à s'exprimer. (...) Les deux subjectivités, celle de la maison et celle de l'université, ne pouvaient pas être réunies. Elles suivaient des trajectoires séparées dotées d'une organisation phénoménale bien distincte. La mémoire, l'attention, le raisonnement et les réflexes étaient agencés tout à fait différemment. Se souvenir du rendez-vous chez le dentiste de l'un des enfants ne faisait pas partie de mon champ de conscience académique, et si je ne prenais pas soin de trouver un moyen de m'en rappeler qui ne dépende pas de ma mémoire, je pouvais l'oublier très rapidement. Ce que j'expérimentais mettait au jour des différences radicales entre la maison et l'université quant à la manière dont ces lieux étaient situés et à la manière dont ils me situaient dans la société.³⁶

De cette expérience, Dorothy Smith dégage d'abord une théorie de l'écriture comme médiation institutionnelle fondatrice, qui opère la coupure entre un « régime expérientiel » et un « régime institutionnel » dans le rapport aux institutions :

Les textes ont pour effet de transformer l'identité des personnes qui suivent le "programme d'action" qu'ils instruisent. Les auteurs de ces actions ne sont pas des sujets singuliers identifiables par des noms propres, mais les catégories impersonnelles de personnes dont l'institution organise

³⁵ Foucault, Michel, *L'ordre du discours*, Gallimard, 1971.

³⁶ Smith, Dorothy, *L'ethnographie institutionnelle. Une sociologie pour les gens*, Economica, Paris, 2018, p.59-60.

et coordonne les activités et la conscience par l'intermédiaire d'un texte – « étudiant, enseignant », « responsable du plan d'études », « membres de la commission des examens », « doyens », entre autres, dans le cas d'une procédure de recours portant sur l'attribution des notes³⁷.

Cette théorie est aussi une méthodologie. Il s'agit d'attirer l'attention sur la façon dont les institutions se rendent alors capables d'intégration et coupables d'exclusion, et dont elles choisissent de moduler ce qui peut être « pris en compte » en fonction des intérêts qu'elles se sont définis. Dorothy Smith incite à s'intéresser dans le même mouvement aux relations intersubjectives de la vie quotidienne et aux réseaux de textes qui commandent les relations institutionnelles qui en découpent le cours pour s'en saisir. Elle pointe le fait que toute recherche se doit de commencer par les « savoirs pratiques » que les individus ont développés dans l'exercice de leurs activités, en ajustant les méthodes de récolte de données en fonction d'un souci de profondeur et de qualité de la pensée dialogique, de manière à « préserver et restituer les circonstances concrètes des réalités locales investiguées »³⁸. L'attention au clivage subjectif produit par les institutions fait retour sur une pratique de l'enquête qui prend le parti des savoirs situés, et qui prête un intérêt particulier aux déplacements qu'induit les différentes formes d'écriture de ces savoirs – qu'elles soient administratives ou académiques.

Le second cas de l'importance du clivage subjectif produit par les institutions pour la redéfinition des savoirs académiques est celui de David Graeber, connu à la fois comme activiste au sein du mouvement Occupy et comme anthropologue pour ses travaux sur l'émergence de l'économie et de l'Etat. Dans son livre *Bureaucratie : l'utopie des règles*, il affirme que « pour qui a été un jour réfugié – ou d'ailleurs pour qui a dû remplir un formulaire obligatoire de quarante pages afin d'inscrire sa fille dans une école de musique londonienne –, imaginer que la bureaucratie ait un quelconque rapport avec la rationalité, sans parler de l'efficacité, peut paraître incongru »³⁹. A l'appui du caractère dysfonctionnel systémique des règles institutionnelles, il explique comment pour demander l'aide médicale d'Etat pour sa mère ayant subi une série d'infarctus, il s'est efforcé de transférer son épargne afin de respecter le seuil maximum déclenchant l'aide : « techniquement, je suppose que c'était une fraude, mais une fraude d'un type particulier puisque l'Etat emploie des milliers de travailleurs sociaux à expliquer avec précision aux citoyens comment la commettre »⁴⁰.

David Graeber raconte ensuite en détail le périple d'aller-retours entre services, de signatures de formulaires qui se contredisent entre eux, d'oublis et d'erreurs entre personnels et de ratés de sa part qui font obstacle à l'obtention de cette aide et d'un mandat administratif pour être en mesure de pallier aux difficultés que connaît sa mère, ~~qui lui sont sans cesse déniés~~. Sans qu'il soit ici nécessaire d'entrer dans le détail, ils le sont en vertu d'écarts à la règle que l'on jugera facilement mineurs si l'on se place du point de vue des multiples preuves de « bonne foi » compris dans le témoignage de l'auteur et compte-tenu de l'urgence de sa situation. Si ce genre de difficultés administratives sont familières et qu'elles sont souvent tournées en dérision par ceux qui ont les moyens de se tenir à distance de leurs conséquences⁴¹, la situation d'une femme proche du décès montre la gravité de leurs conséquences potentielles. Ce qui importe ici, ce

³⁷ Smith, Dorothy, *L'ethnographie institutionnelle. Une sociologie pour les gens*, Economica, Paris, 2018, p.33.

³⁸ Smith, Dorothy, *L'ethnographie institutionnelle. Une sociologie pour les gens*, Economica, Paris, 2018, p.39.

³⁹ Graeber, David, *Bureaucratie : L'utopie des règles*, Editions Les liens qui libèrent, 2015, p.52.

⁴⁰ Ibid, p.57.

⁴¹ David Graeber revient aussi largement par leur instrumentalisation par le discours néo-libéral, tout en démontrant que le néo-libéralisme tend justement à faire croître les violences bureaucratiques. Graeber, David, *Bureaucratie : L'utopie des règles*, Editions Les liens qui libèrent, 2015.

sont les conséquences de cette expérience sur la conscience de l'anthropologue de sa propre situation :

A l'époque, cette expérience m'a totalement déconcerté. Moi qui avais longtemps mené une vie d'étudiant assez bohème relativement coupée de ce genre de choses, je me suis mis à demander à mes amis : Est-ce vraiment cela, la vie quotidienne de la plupart des gens ? Tourner en rond en se sentant idiot à longueur de journée ? Être mis, on ne sait comment, dans une position telle que l'on finit par agir effectivement comme un idiot ? (...) Quelles qu'en soient les raisons historiques, il semble que les bureaucraties publiques et privées soient organisées de façon à garantir qu'un important pourcentage des acteurs ne seront pas en mesure d'accomplir leur tâche comme prévu. C'est en ce sens qu'il me paraît assez juste de dire que les bureaucraties sont des formes utopistes d'organisation. Après tout, n'est-ce pas ce qu'on nous dit toujours des utopistes, qu'ils ont une fois naïve dans la perfectibilité de la nature humaine et refusent de traiter avec les humains tels qu'ils sont ? Et que cela conduit à fixer des normes impossibles, puis à reprocher aux gens d'être incapables de s'y conformer dans leur vie ? Or, c'est ce que font toutes les bureaucraties. Elles posent des impératifs en jurant qu'ils sont raisonnables ; puis elles découvrent qu'ils ne le sont pas (puisque un grand nombre de gens seront toujours incapables de se conduire comme elles l'attendent) ; elles concluent alors que ce ne sont pas les impératifs qui posent un problème, mais l'insuffisance individuelle de chaque être humain, qui n'arrive pas à se hausser à leur niveau⁴².

On lit à partir de ce moment de l'ouvrage comment l'anecdote personnelle de l'écart aux routines et aux normes institutionnelles, subi et sans cesse reproduit, conduit à une théorie qui se propose de renverser les points de vue dominants respectivement associées à la gestion et à l'imaginaire ; ce qui définit, d'un point de vue de méthode anthropologique, une sorte d'« étrangement » de nos sociétés « bureaucratiques » en même temps qu'une re-légitimation des imaginaires et des projets politiques qui entendraient les transformer.

Relire l'enquête depuis le chômage : la reprise des savoirs latents

Ces anecdotes sont particulièrement intéressantes par leur forme d'anecdote même, qui leur donne un caractère fragile du point de vue des mises à l'épreuve en termes de justice formelle comme de validité académique⁴³. De manière significative, elles font intervenir un brouillage entre privé et public, et elles problématisent le partage entre le psychologique et le sociologique, ainsi qu'entre le singulier et le structurel. De ce point de vue, ces anecdotes pourraient très bien inclure une part de mauvaise foi qu'elles n'en auraient pas moins une certaine pertinence : celle de faire apparaître le lieu où pour ces auteurs, la relations aux institutions agit sur la subjectivité et révèlent les différentes modalités de relation entre pouvoir et savoirs. Ce lieu est donc celui du partage entre subjectivité et rôle social intégrateur. Au sein de ce partage, il pose la question des ressources affectives-cognitives en jeu dans le rapport aux institutions, et plus généralement des moyens requis pour comprendre ce qu'elles requièrent, parfois sans le dire – mais aussi sur ce qu'elles sont prêtes ou non à accueillir.

⁴² Ibid, p.60-61.

⁴³ Boltanski, Luc, L'amour et la justice comme compétences : trois essais de sociologie de l'action. Éditions Métailié, Paris, 1990.

La productivité de la démarche, dans les deux cas, consiste à être capable de se défaire du cadrage des situations par l'institution en termes d'efficacité procédurale pour étudier comment le jeu de l'institution ne peut que se solder que par des écarts (tensions entre comportement explicitement prescrit et comportement effectivement attendu, pour Smith), laisser un « reste » (le corps), ou taire une exigence (le travail cognitif requis par l'institution, et son coût psychique). Tout ce qui résulte du jeu de l'institution se trouve alors vécu subjectivement comme faute, voire se trouve directement imputé aux individus sur ce mode. L'effort d'explicitation et de réflexivité est alors cela même qui se trouve compliqué ou empêché : il est endogène à l'activité courante des personnes qui cherchent à comprendre la combinatoire des règles, des normes et des implicites sans en avoir les moyens, parce qu'elles subissent déjà les effets de ce qu'elles cherchent justement à comprendre.

Dans les cas où ces difficultés sont surmontées, elles découvrent que leur comportement est en réalité en cohérence avec ces institutions non telles qu'elles se donnent mais telles qu'elles fonctionnent dans la réalité, comme un agencement de multiples réseaux de règles, de normes, de routines et de sanctions, qui requièrent certes une myriade d'ajustements des deux côtés des guichets, mais avec des expériences différenciées selon qu'on y tente de « faire son travail » ou que l'on y joue une partie de sa (sur)vie ou de celle d'un proche. Cette réussite sur le plan des savoirs dépend dès lors de la possibilité d'en dégager une description plus réaliste, qui restait jusqu'alors inaperçue ou inexprimable, et qui implique dès lors autant des connaissances locales sur une procédure particulière qu'un point de vue qui dans le meilleur des scénarios, peut servir de point de départ pour éclairer la totalité sociale dans laquelle elle s'inscrit.

De ce point de vue, les expériences revendiquées par ces deux auteurs fonctionnent dans leurs textes presque comme des « scènes primitives » de leur parcours théorique et méthodologique. Elles marquent un changement de point de vue sur les institutions et une auto-transformation du regard, qui les constitue en membres potentiels d'un collectif plus large. Ce public est moins un collectif volontariste qui s'auto-saisit⁴⁴ qu'une dimension permanente et latente de l'existence régulée par l'enchevêtrement des normes institutionnelles, même si celles-ci empêchent justement d'y accéder et de la revendiquer.

L'enquête n'est alors plus uniquement déplacement vers un terrain à partir duquel il s'agirait de produire des connaissances nouvelles, mais la ressaisie, le déplacement et l'extension enfin possible d'expériences pourtant toujours-déjà partageables ; et la compréhension de ce qui rend généralement celles-ci confuses et délicates à exprimer au sein des séparations institutionnelles et des clivages subjectifs subis. Ces expériences se trouvent alors explicitées comme savoir sur l'institution mais surtout depuis les écarts inhérents à la vie avec les institutions. Elles sont défendues y compris au sein de cette institution particulière qu'est l'université. Leurs leçons sont étendues au-delà de leur situation d'émergence, passant d'une expérience située à une théorie plus systématique de l'enquête, des institutions ou de la bureaucratie.

Ces anecdotes deviennent ainsi la matrice d'une conception de l'enquête qui permet d'identifier dans quelle mesure les institutions excluent la reconnaissance des savoirs latents sur lesquelles elles s'appuient pourtant et dont dépend leur légitimité. Elles invitent à trouver dans le rapport

⁴⁴ Dewey, John, *Le public et ses problèmes*, Gallimard, Paris, 2010.

de subjectivation par les institutions une source limitée mais importante d'intelligibilité pour comprendre la précarité, comme elle se fabrique dans les agences pour l'emploi mais aussi dans toutes les institutions où dominent des logiques gestionnaires, dont l'Université ; ceci quand leurs effets ne se cumulent pas d'emblée, comme pour les doctorants-chômeurs, qui subissent des contradictions normatives et des sanctions de même type au sein de chacun de ces deux rôles sociaux distincts, en plus de celles qui naissent de leur superposition.

Fonder les droits depuis les marges

La dynamique et la productivité de la réflexivité sur les écarts dans ou avec les institutions ne se contente pas de suivre un mouvement en faveur de la production de savoirs académiques, mais elle fait retour sur les façons dont des groupes choisissent de défendre les intérêts et les droits des « usagers » des administrations et services sociaux, à partir de l'enquête qu'ils mènent avec eux. Dans l'ouvrage collectif réalisée par des philosophes, chercheurs et travailleurs sociaux, *Travail social – Osons affirmer de nouveaux droits*⁴⁵, l'exposé des torts rencontrés par les « usagers » a servi d'inspiration à un plaidoyer, qui plutôt que de réclamer de meilleures règles, ou une simple reconnaissance de ce que les règles laissent de côté, vise une transformation tirée de cette reconnaissance.

Le propos de l'ouvrage n'est donc pas de déboucher sur de nouvelles réglementations, mais plutôt de rendre réels des droits sociaux existants à partir de l'expérience des situations où ils sont trop souvent défaits : le droit à l'existence et aux droits sociaux sans devoir à adhérer à un « projet » cadré par l'institution dans la méconnaissance des situations singulières (comme le veut la logique de *workfare*), le droit à refuser que « l'équité » (l'égalité de traitement formelle) servent d'argument au refus d'une assistance nécessaire ; le droit pour l'utilisateur ne pas être « mis au centre », si comme le veut la novlangue managériale, il s'agit en fait de lui imposer une version restreinte de sa propre autonomie, et d'éviter de répondre aux besoins qu'il choisirait de formuler pour et par lui-même ; son droit à méconnaître sa propre situation et d'en faire le récit à sa façon, face à l'injonction à « en dire la vérité » selon une définition de celle-ci portée par l'institution qu'il est condamnée à ne pas maîtriser ; le droit aux « droits gênants » qui sont pourtant dans la loi, comme le rappel des droits ou la présence d'une tierce personne lors d'entretiens ; le « droit au guichet » qui redéfinit celui-ci comme « accueil et écoute » plutôt que comme « ventilation » entre des services de plus en plus étanches à cause de leurs finalités toujours plus restreintes⁴⁶ ; le droit d'être stratège (de vouloir tirer le meilleur parti de ses droits) et de créer des espaces collectifs pour mutualiser ces stratégies – autant de manières de reconnaître la faillibilité de l'institution pour en augmenter l'exigence plutôt que de faire porter ses manquements sur ceux qu'elle rencontre.

De telles perspectives reconnaissent les savoirs latents des personnes qui vivent avec ou par les institutions de l'Etat social. Elles dégagent un espace où leur potentiel politique est pris au sérieux, y compris dans sa conflictualité. C'est ce potentiel qui s'incarne par ailleurs dans une certaine généalogie sociale des théories académiques, qui voit les chercheurs, plutôt que de s'identifier comme les garants de l'autorité et de l'efficacité des normes, et sans prétendre mélanger les statuts en posant comme victimes et en niant les inégalités sociales, reconnaître dans leurs propres expériences les indices de ce qui se passe de l'autre du côté du guichet, et y

⁴⁵ Daadouch, Christophe ; Cornu, Véronique (ed.) (2019), *Travail social. Osons affirmer de nouveaux droits*, Chronique sociale

⁴⁶ Sauf du point de vue de la procédure et du profilage de l'utilisateur, son « fichage » circulant très bien de l'accompagnement à la formation ou au contrôle

faire justice. Ce constat invite à une redéfinition de l'enquête à partir des clivages subjectifs que produisent les procédures et normes institutionnelles. Il débouche en même temps sur une re-description de ces institutions et des savoirs qu'elles suscitent voire exigent sans pour autant leur faire place. Il permet de comprendre la part de la précarité qui paradoxalement, peut émerger de la vie « avec » les institutions de l'Etat social. Cette part de précarité concerne le droit et la possibilité même de (sur)vivre, de sentir et de penser sans ou au-delà d'elles. Elle engage une autre vision de la mission des institutions, renouant avec la dimension émancipatrice des droits sociaux, plutôt qu'avec leur dimension historique de compromis avec les intérêts industriels : celle qui consiste à soutenir les existences sans les gouverner.

En 1958, sur proposition du général de Gaulle, les représentants des salariés et employeurs créent le régime de l'assurance chômage. Il est financé par les contributions des employeurs et des salariés et permet de verser un revenu de remplacement en l'absence d'emploi salarié. Les salariés ayant perdu leur emploi de façon involontaire peuvent percevoir un revenu de substitution appelé ARE (Allocation de Retour à l'Emploi). Il est versé sous certaines conditions par Pôle emploi (depuis 2009 et la fusion entre l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), chargé de l'accompagnement vers l'emploi par l'Etat, et de l'Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Assédict), une association de droit privée, chargé de la gestion paritaire (patronat et syndicat) des allocations-chômage. Pôle Emploi a aujourd'hui trois missions principales : 1) l'accompagnement au retour à l'emploi, 2) l'indemnisation des demandeurs d'emploi, par le biais de l'allocation d'aide au retour à l'emploi ou de l'allocation de solidarité spécifique 3) la mise en relation des entreprises et des candidats demandeurs d'emploi. Depuis 2019, Pôle Emploi peut supprimer les allocations en cas de refus des « offres raisonnables d'emploi ».

Bibliographie

Archives Autonomies. "CASH" <https://archivesautonomies.org/spip.php?article309>.

Beaud, Stéphane, Joseph Confavreux, et Jade Lindgaard (ed.) (2006), *La France invisible*. La Découverte, France.

Bergeron, Marion, *183 jours dans la barbarie ordinaire : en CDD chez Pôle emploi*, Paris, Plon, 2010.

Boltanski, Luc, *L'amour et la justice comme compétences : trois essais de sociologie de l'action*. Éditions Métailié, Paris, 1990.

Borraz, Olivier (éd.), *Politiques publiques 2. Changer la société*. Presses de Sciences Po, Paris, 2010.

Butler, Judith, *Rassemblement*, Fayard, Paris, 2016.

Cingolani, Patrick, *L'exil du précaire*, Éditions Méridiens Klincksieck, Paris, 2004.

CIP-IDF. 2009. "De l'autre côté du guichet – Atelier 1". http://www.cip-idf.org/article.php?id_article=4

Demazière, Didier. (1996) "Des chômeurs sans représentation collective : une fatalité ?" *Esprit* (1940-), no. 226 (11), pp. 12–32.

Dewey, John, *Le public et ses problèmes*, Gallimard, Paris, 2010.

Esprit, n°11, novembre 2014.

Foucault, Michel, *L'ordre du discours*, Gallimard, 1971.

France Inter, « Pôle Emploi dématérialisé : le casse-tête des travailleurs précaires », 2/11/2019, https://www.franceinter.fr/amp/pole-emploi-dematerialise-le-casse-tete-des-travailleurs-precaires?utm_source=sendinblue&utm_campaign=Lettre_info_MNCP.

Gilligan, Carol ; Laugier, Sandra, *Une voix différente : pour une éthique du "care"*, Flammarion, Paris, 2008.

Graeber, David, *Bureaucratie : L'utopie des règles*, Editions Les liens qui libèrent, 2015.

Guiselin, Gaël ; Rossigneux, Aude, *Confessions d'une taupe à Pôle emploi*, Calmann-Lévy, Paris, 2010.

Gorz, André. (2001). *La personne devient une entreprise*. Revue du MAUSS, (2).

Hibou, Béatrice, *La bureaucratisation néolibérale*, La Découverte, Paris, 2016.

Simon, Roland, *Fondements critiques d'une théorie de la révolution. Au-delà de l'affirmation du prolétariat*, Senonevero, Marseille, 2001. Disponible sur : <https://libcom.org/library/fondements-critiques-d%E2%80%99une-th%C3%A9orie-de-la-r%C3%A9volution-roland-simon>.

Lazzarato, Maurizio ; Corsani, Antonella, *Intermittents et précaires*. Paris, Éditions Amsterdam, 2008.

Lukàcs, Georg, *Histoire et conscience de classe*, Paris, Minuit, 1960.

Renault, Emmanuel, *L'expérience de l'injustice : reconnaissance et clinique de l'injustice*, La Découverte, Paris, 2013.

Smith, Dorothy, *L'ethnographie institutionnelle. Une sociologie pour les gens*, Economica, Paris, 2018.

Stiegler, Barbara, *Il faut s'adapter. Sur un nouvel impératif politique*, Gallimard, Paris, 2019.

Supiot, Alain, & Baamonde, María Emilia Casas, *Au-delà de l'emploi (Vol. 2)*, Flammarion, Paris, 2016.

Tasset, Cyprien (2018). "Se catégoriser comme « intello précaire »". *Politiques de communication*, (1), pp.95-124.

Weller, Jean-Marie. (2000). "Une controverse au guichet : vers une magistrature sociale ?". *Droit et société*, 44(1), 91-109.

